

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 35 cent.  
ÉCLAIRÉS — ..... 75 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## L'IMPÔT SUR LE JEU

Les jeux de hasard sont interdits en France. Notre Code pénal punit d'amende et de prison tous les tenanciers de maisons de jeu et l'article 1965 du Code civil refuse toute action au créancier d'une dette de jeu.

On joue cependant partout, sans se cacher, en public, dans les cercles, dans les casinos, dans les cafés, dans de nombreuses maisons dites particulières et ouvertes à tous venants, en chemin de fer, sur les hippodromes.... Jamais la passion du jeu n'a exercé tant de ravages.

Jusqu'ici les pouvoirs publics n'ont jamais consenti à reconnaître leur impuissance à faire appliquer la loi et peut-être y eût-il eu quelque danger à le faire car, si peu importants que soient les résultats de la répression en pareille matière, ils sont de nature cependant à prévenir de plus regrettables désordres.

Dans certains cas, le gouvernement s'est vu contraint de transiger avec le principe posé par la loi et de consentir certaines concessions.

M. Lhopiteau a déposé une proposition de loi ayant pour but d'imposer les diverses manifestations du jeu.

Pourquoi le jeu continuerait-il à être complètement exonéré ?

Deux objections principales, les seules qui paraissent mériter un sérieux examen, seront vraisemblablement opposées à tout projet d'impôt sur le jeu. Les uns diront qu'imposer le jeu, c'est le reconnaître, c'est lui donner une consécration légale au grand préjudice de la morale. Les autres observeront les difficultés que présenterait le recouvrement d'un pareil impôt.

Aux premiers, il est facile de répondre qu'en maintes circonstances et en diverses matières, la loi est intervenue pour régler ou imposer sans qu'on ait pu voir dans cette intervention la consécration d'une immoralité ou d'une illégalité.

Quant aux difficultés de recouvrement, elles seraient réelles. Mais difficile ne veut pas dire impossible et si de nombreuses fissures restent ouvertes par lesquelles s'échappera une notable portion de l'impôt, il suffit de penser que les recouvrements seront encore d'assez notable importance.

C'est dans les cercles que s'engagent les plus grosses parties. Or, aux termes de la loi du 10 août 1834, l'ouverture d'un cercle est soumise à l'autorisation administrative et de là, découle pour le préfet un droit de surveillance et aussi un droit d'investigation sur le fonctionnement intérieur des jeux. Il existe même à Paris une brigade de police spécialement chargée de la surveillance des cercles et des jeux qui s'y pratiquent. Rien de plus facile, par conséquent, pour l'administration que de faire contrôler les parties engagées et de s'en faire rendre compte. Si l'état déclaratif exigé des administrateurs du cercle à l'appui des versements contient quelque omission volontaire, cette omission sera vite relevée à l'aide des fiches de contrôle et si les erreurs se renouvellent assez fréquemment pour que l'intention de

fraude devienne manifeste, les sanctions ne manqueront pas, qu'elles consistent en amendes ou qu'elles déterminent l'autorité administrative à ordonner la fermeture du cercle.

Pour le jeu des petits chevaux qui se pratique dans les casinos des villes d'eaux presque en public, le contrôle sera évidemment plus facile encore.

Quant aux parties organisées dans les cafés ou dans les tripots clandestins, elles échapperaient à toute surveillance et à tout contrôle, cela n'est pas douteux, mais aussi elles demeureraient interdites comme par le passé, tout ce qu'on pourrait faire serait de les rendre plus rares en redoublant de vigilance, comme on le fait avec la législation actuelle, de poursuivre le tenancier du tripot où le propriétaire de l'établissement où l'on joue, il ne serait que juste de frapper les joueurs d'une amende représentative des droits fraudés.

Une dernière question qui se pose est celle de savoir si les résultats à attendre des dispositions contenues dans la présente proposition, sont de nature à justifier une innovation qui soulèvera vraisemblablement contre elle de nombreuses protestations, les unes dictées par l'intérêt et les autres par une conception erronée de ce qui est moral ou immoral.

Dans la proposition qu'il a déposée au cours de l'avant-dernière législature et qui a abouti à l'augmentation de l'impôt sur les cartes, M. Fleury-Ravarin indiquait l'existence de 4.275 cercles, tant en France qu'en Algérie et il évaluait à près de 16 millions le montant des rentrées à espérer pour le trésor. Le premier nombre n'a pu varier beaucoup depuis lors ; quant au second, répond-il à des prévisions trop optimistes, cela est possible. On ne saurait vraiment apporter en semblables matières une affirmation même approximative. Mais il suffit de penser que le trésor pourrait retirer au maximum une dizaine de millions de l'impôt sur les jeux pour que cette mesure soit bien accueillie par la presque unanimité de la population.

P. S.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 juin 1905

Présidence de M. Guillaud, vice-président.  
M. Delcassé dépose un projet tendant à l'ouverture extraordinaire d'un crédit de 600.000 fr. pour faire face aux frais du voyage du président de la République à Londres et de la réception du roi d'Italie à Paris.  
M. de Pressensé, rapporteur de ce projet, demande que l'urgence soit déclarée.  
Le crédit est ensuite voté.  
La Chambre vote divers projets, puis elle reprend la discussion des droits sur les viandes.  
Plusieurs amendements sont présentés par divers députés.  
Le projet de loi relatif à l'emploi des composés du plomb dans les travaux de la peinture en bâtiments, vient ensuite en discussion.  
MM. de Gailhard-Bancel et de Castelnau demandent l'ajournement du projet. L'ajournement est repoussé.  
M. Lefas expose diverses critiques au sujet du projet.  
Après une discussion à laquelle prennent part MM. Ermand, Lefas, Benoist, Trouillot, le projet est voté.  
M. Merlou, rapporteur général du budget dé-

pose le rapport sur les quatre contributions directes.

La discussion est renvoyée à jeudi.  
Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 30 juin 1905

Présidence de M. Fallières.  
Le projet portant ouverture d'un crédit de 600.000 francs pour faire face aux frais du voyage de M. Loubet est voté.

Une subvention de 10.000 francs est accordée à l'expédition au Pôle Sud.

Les derniers articles du projet relatif à la construction des maisons d'écoles sont votés.

Le Sénat vote un crédit de 50.000 francs pour secours aux familles de la catastrophe du *Liban*.

Et la séance est levée.

## INFORMATIONS

La clôture de la session

Le gouvernement est déterminé à clore la session par décret à la fin de cette semaine, en raison du départ du président de la République pour l'Angleterre, qui est fixé à lundi matin 6 juillet.

La commission du budget a déposé mardi, son rapport sur les quatre contributions directes de façon que la Chambre puisse voter celles-ci jeudi. Le Sénat pourrait, à son tour les voter vendredi ou samedi au plus tard.

On annonce, il est vrai, que M. Klötz veut faire une motion invitant la Chambre à suspendre le vote des quatre contributions jusqu'à ce que le Sénat ait statué sur la loi de sécularisation des congréganistes déjà votée au Palais Bourbon.

Comme il est peu probable que le Sénat puisse discuter cette loi avant la fin de la semaine, une pareille motion, si elle était adoptée, aurait pour résultat d'empêcher le gouvernement de clore la session parlementaire.

Aussi le président du Conseil demanderait-il formellement à la Chambre de repousser la motion de M. Klötz.

La suppression des sous-préfets

La commission de décentralisation s'est réunie mardi sous la présidence de M. Bienvenu-Martin.

Après une assez longue discussion, la commission a adopté le principe de la suppression des sous-préfets. M. Raoul Peret, député de la Vienne a été chargé de présenter le rapport.

La Commission des Finances

Sont élus : MM. Gauthier (Aude), Boulanger, Cuvint, Strauss, Dubost, Prevet, Gérard, Lecomte, Monestier, Pietre, Méric, Denoix, Savary, Lourties, Magnin, Delcros, Th. Girard, Waddington, Millaud, Dufoussat, Saint-Germain, H. Ricard, Th. Denis, Peytral, Millès-Lacroix, Deandres et Bougues.

Tous sont favorables au projet de budget du gouvernement, mais réclament des économies sur les services en général

Les quatre contributions et l'impôt sur le revenu

En prévision de la prochaine discussion des quatre contributions directes, la commission de législation fiscale s'est réunie mercredi pour arrêter la ligne de conduite qu'elle suivrait à l'égard de l'amendement Magniaudé, tendant à substituer aux quatre contributions directes un impôt général sur le revenu.

On sait que c'est précisément cette commission de législation fiscale et non celle du budget qui est saisie de la question de l'impôt sur le revenu.

La commission du budget a décidé de prononcer la disjonction de l'amendement Magniaudé, pour laisser voter seulement sur les quatre contributions.

La commission de législation fiscale déclarera qu'elle ne s'oppose pas à cette disjonction ; elle expliquera ensuite qu'elle n'est pas en état de présenter, dès maintenant, un rapport sur l'impôt du revenu, parce qu'elle n'a pas encore reçu le texte imprimé du projet du gouvernement et qu'elle attend d'en avoir communication pour poursuivre ses travaux.

Les congrégations sécularisées et l'enseignement

M. Combes, président du Conseil, et M. Vallé, garde des sceaux, ont eu une courte conférence avec M. Clémenceau, président de la commission des congrégations.

Le président de la commission a assuré le président du Conseil que la majorité de la commission restait disposée à chercher, d'accord avec le gouvernement, un texte sur lequel, à propos de la sécularisation des congréganistes, l'entente pût se faire.

Un nouveau régime des cultes

M. Georges Grosjean, député du Doubs, a déposé une proposition ayant pour objet l'établissement d'un nouveau régime des cultes. En voici les grandes lignes :

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association est la charte fondamentale du système de liberté que doit inaugurer la séparation des Eglises et de l'Etat.

L'Etat, les départements et les communes doivent mettre gratuitement à la disposition des associations formées pour la célébration des cultes les édifices dont jouissent actuellement les établissements publics du culte.

Par l'abrogation de l'article 294 du code pénal, tous les cultes ont le droit d'ouvrir des églises et des temples sans autorisation administrative.

Ce qui distingue particulièrement cette proposition des propositions analogues, c'est que son auteur considère qu'étant très libérale, cette législation peut être l'objet d'une négociation avec le Saint-Siège et faire la matière d'un nouveau concordat.

M. Grosjean soutiendra cette thèse devant la commission de la séparation des Eglises et de l'Etat dont il est membre.

Le voyage de M. Loubet en Angleterre

LE PROGRAMME OFFICIEL

Le gouvernement communique à la presse le programme officiel du voyage du Président de la République française en Angleterre.

Le lundi 6 juillet, le Président de la République arrivera à Londres. Il sera reçu à quatre heures à la station de Victoria par le roi, avec lequel il ira en voiture au palais de Saint-James. Le Président ira alors voir le roi et la reine au palais de Buckingham, le prince et la princesse de Galles à Marlborough-House et le duc et la duchesse de Connaught à Clarence-House. Dans la soirée, le Président et sa suite dîneront avec Leurs Majestés au palais de Buckingham.

Le mardi 7, après avoir rendu visite aux membres de la famille royale, M. Loubet ira au Guild-Hall, à la collation donnée en son honneur par le lord maire et la corporation de la Cité. Dans la soirée, le Président recevra à dîner à l'ambassade de France, le roi et le prince de Galles ; puis il assistera à la représentation spéciale donnée en son honneur à l'Opéra royal.

Le mercredi matin 8, le Président ira faire une visite particulière au château de Windsor. Dans l'après-midi, le Président ira, avec le roi et la reine à Alsdershot, assister à la revue des troupes passée par Sa Majesté. Le Président dînera avec le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères et le marquis de Lansdowne à Lansdowne-House, puis il assistera à un bal de gala à Buckingham-Palace.

Le jeudi matin 9, le Président fera ses adieux au roi à la station de Victoria, et rentrera en France.

**Le million des Chartreux**

La neuvième chambre du tribunal correctionnel de la Seine, présidée par M. Puget, s'est occupée hier du procès en diffamation intenté par M. Vervoort, publiciste, à M. Besson, directeur du *Petit Dauphinois*, à Grenoble. Il s'agit, on le sait, des imputations articulées par M. Besson au sujet du million des Chartreux.

Dès le début de l'audience, M<sup>e</sup> Charbonnier, du barreau de Grenoble, au nom de M. Besson, a déposé des conclusions qu'il a développées tendant à l'incompétence du tribunal correctionnel, et demandant que l'affaire dans laquelle un acte délictueux est imputé à un fonctionnaire public, soit portée devant la cour d'assises, l'allégation, relevée par M. Vervoort comme diffamatoire, ayant, a-t-il dit, un lien indivisible avec le fait reproché au fonctionnaire.

Ces conclusions ont été combattues au nom de M. Vervoort par son avocat ; la loi, a-t-il dit, désignant la juridiction correctionnelle pour connaître du procès dont s'agit.

A son tour, M. le substitut Lescouvé a conclu à la compétence de la juridiction correctionnelle. En décider autrement, serait peut-être, a-t-il dit, exposer M. Vervoort, homme privé, à se voir refuser plus tard l'accès de la cour d'assises réservée aux seuls hommes publics.

Après en avoir délibéré, le tribunal a rendu un jugement joignant l'incident de compétence au fond, et il a sursis à statuer sur les conclusions de compétence, jusqu'à ce que le procès ait été examiné au fond.

L'affaire a été renvoyée à quinzaine.

**Le Musée Victor Hugo**

Mardi matin, à dix heures et demie, en présence d'une nombreuse assistance, où la littérature et l'art dramatique étaient tout particulièrement représentés, a eu lieu l'inauguration du musée Victor Hugo.

La municipalité de Paris a reçu officiellement les collections offertes à la ville par la famille du poète et M. Paul Meurice.

Des discours ont été prononcés successivement par M. Paul Meurice, qui, s'adressant au président du Conseil municipal, a offert à la Ville de Paris, au nom des petits-enfants du poète et au sien, la maison de Victor Hugo ; par M. Deville, qui a pris possession et remercié au nom de la Ville de Paris ; par M. de Selves, préfet de la Seine, qui à son tour, a adressé ses remerciements à M. P. Meurice et à la famille du

grand poète, et à tous ceux qui ont contribué à la fondation du musée ; enfin par M. J. Claretie, qui a rendu hommage au poète des humbles, à l'apôtre de la liberté et du droit que fut Victor Hugo.

**Coup d'Etat en Serbie**

**DISSOLUTION DU PARLEMENT**

Un ukase du roi prononce la dissolution de la Skoupchtina.

Tous les ministres assistaient à la séance où M. Avakoumowitch a donné lecture de l'ukase qui dissout la Chambre et a ensuite remercié la Skoupchtina de l'élection de Pierre 1<sup>er</sup>. Il a fait remarquer que le soin d'examiner les affaires urgentes et en particulier les questions financières serait laissé à la future assemblée. Il a donné l'assurance que les élections auraient lieu librement et conformément à la constitution. L'ukase royal a causé de la surprise. Il est probable que les élections seront fixées à une date très prochaine.

**L'AMNISTIE**

Une amnistie a été accordée le 12/25 et publiée le 14/27 juin. Les crimes de haute trahison et lèse majesté, les actes de trahison tentés et accomplis, les outrages envers les membres de Skoupchtina, les délits de presse à l'exception de ceux contre les particuliers et les délits commis par les manifestants contre les autorités sont l'objet d'une amnistie entière. Les personnes condamnées à deux ans de prison ou à une amende équivalente à cette peine sont complètement graciées ; les peines dépassant quinze ans de prison sont diminuées de six ans ; celles de cinq à dix ans sont diminuées de quatre ans, et celles de trois à cinq ans sont diminuées de trois ans.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Commission départementale**

*Séance du 30 juin*

Présents : MM. Iscard, président ; Peyrichou, Longpuech, Coudere et Relhié, secrétaire.

Absents : MM. Laparra, Malvy, excusés. M. le secrétaire général assisté à la séance.

La commission a examiné les affaires suivantes :

Puy-l'Évêque : Réparation à la toiture de l'église. — Accordé 50 fr.

Réfection du mur de clôture du cimetière. — Demande de subvention. — Rejeté, le montant de l'emprunt projeté suffisant à couvrir la dépense prévue.

Castelnau-Montratrier : Réfection du mur du cimetière. — Accordé 100 fr.

Réparation à la bascule. — Rejeté. Escamps : Réparations aux écoles. — Accordé 20 fr.

St-Hilaire-Bessonnie : Acquisition d'une armoire-bibliothèque. — Accordé 40 fr.

St-Félix : Construction d'un groupe scolaire. — Déficit, accordé 100 fr.

Frayssinet-le-Gélat : Réparation à l'école de filles. — Accordé 100 fr.

Camburat : Chemin vicinal n<sup>o</sup> 4, avant-projet. — Approuvé, utilité publique.

*Séance du 1<sup>er</sup> juillet*

Anglars-Nozac : Classement du chemin ordinaire numéro 3. — Adopté.

St-Denis-les-Martel : Remaniement du classement des chemins ordinaires. — Approuvé.

Montfaucon : Remaniement du classement des chemins ordinaires. — Approuvé.

St-Paul-de-Vern : Chemin vicinal ordinaire numéro 7, avant-projet. — Approuvé (tracé vert), utilité publique.

St-Cirgues : Chemin vicinal ordinaire numéro 8, avant-projet. — Approuvé, utilité publique.

Assistance médicale gratuite. — Concession d'appareil orthopédique.

Mandats émis en mai 1903. — Acte est donné.

Viellards infirmes et incurables : Besse, de Luzech, 120 fr.; Daje, de Vers, 100 fr.; Cournon, de Vers, 100 fr.; Lagarde, de Cressensac, 120 fr.; Laganne, de Laurette, 120 fr. — Approuvé.

**CAHORS**

**A PROPOS D'UN BUREAU DE TABAC**

Nous avons publié dernièrement une lettre que nous adressaient les trois sénateurs du Lot, au sujet de la note relative à un bureau de tabac que le gouvernement octroya si généreusement à la veuve de celui qui fut le plus militant bonapartiste du Lot.

La note qui parut à ce sujet dans le *Journal du Lot* et qui fut reproduite par les journaux a vivement ému les républicains.

Voici la lettre que les trois députés du Lot écrivent à la *Dépêche* :

Les sénateurs du Lot ont déclaré que c'est sans leur participation et à leur insu que la nomination au bureau de tabac dont on a parlé a été faite.

Nous faisons la même déclaration. Mais nous devons ajouter qu'il est à notre connaissance que c'est sur la recommandation pressante du président de la commission des tabacs, sénateur républicain de la Côte-d'Or, que ce bureau a été attribué.

Il ne nous appartient pas de rechercher sur quelles instances ce sénateur a agi et qui avait bien pu l'intéresser si vivement à une affaire concernant notre département.

Agréer, monsieur le correspondant, l'assurance de notre considération distinguée.

REY, VIVAL, LACHIEZE, députés du Lot.

**TOLÉRANCE !**

Les républicains sont des sectaires ! quel est le badand clérical qui ne répète cela plusieurs fois par jour ?

En voulez-vous une preuve ? Dimanche, comme on sait, cinquante jeunes filles prêtaient le concours de leur gentille voix aux excellents orphéonistes de notre ville.

Parmi ces jeunes filles s'en trouvaient quelques-unes qui fréquentaient une école

cléricale, le couvent des Dames Noires peut-être.

Savez-vous ce que lundi matin il est advenu à ces jeunes filles ?

La bonne chère mère du couvent les a mises à la porte, parce que, a-t-elle dit : « Quand on va chanter avec des hommes autres que des curés, des capucins ou des ignorants on n'est digne ni du couvent des Dames Noires ni du Paradis ; ou bien, demandez pardon. »

La bonne chère mère avait, sans onguent préparé ce cataplasme que sans hésitation elle colla sur la face des jeunes caduciennes qui alors, éclatant de rire, répliquèrent :

« Merci, très chère mère, le bon Dieu soit avec vous ; nous, nous allons de ce pas à la laïque. »

Tête de la bonne chère mère qui pleurnicha :

« Mes enfants faites pas ça ».

Elle est jolie la tolérance des béguines fabricantes de cataplasmes... mais les républicains sont des sectaires... L. B.

**Brevet élémentaire**

A la suite des examens du brevet élémentaire, ont été définitivement reçus :

MM. Daynac, Deilhes, Delpéch, Duméau, Galan, Gibert, du Cours complémentaire de la rue du Lycée.

Bouquié, Chazot, Ferran, Laubard, de l'école primaire supérieure de Montcuq.

Boulzaguet, Combes, Constant, Sers, de l'école primaire supérieure de Luzech.

Castagné, Gratiat, Hébrard, Rougié, St-Chamant, de l'école primaire supérieure de St-Céré.

Déoncles, Lamoure, Soulacroix, du cours complémentaire de Puy-l'Évêque.

Besse, Fournié Georges, du cours complémentaire de Prayssac.

Bachié, du cours complémentaire de Castelnau.

Cantaloube, de l'école publique de Cahors.

Courtès, cours complémentaire de Gourdon.

Garrouy, école privée de Cahors.

Comme on peut le voir par la liste ci-dessus, l'école de la rue du Lycée a obtenu un beau succès.

6 candidats sur 8 ont été reçus.

Nous félicitons maîtres et élèves de cet excellent résultat.

**Conseil municipal**

Le Conseil municipal se réunira le 4 juillet 1903, à 8 heures précises du soir.

*Ordre du jour :*

Nomination des rosiers.

Demandes de soutiens de famille.

Demande de secours par Mlle Marie Déjean.

Chemins vicinaux. — Création de ressources pour 1904.

Nouveau réseau vicinal décennal. — Création de ressources.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 37

**MISÉ FÉRÉOL**

XV

Comme épuisé, Honorat se laissa tomber dans un fauteuil. Après un silence :

— Je viens me confier à vous, dit-il, dans l'épouvantable catastrophe qui me frappe.

— Une catastrophe ? balbutia Pierre.

— Oui, je sais quel ami sûr vous êtes, et à quel autre que vous pourrais-je m'adresser ?

Il est des circonstances où la dissimulation est un devoir d'honnêteté et de cœur. Pierre se roidit contre son émotion, et d'une voix qu'il essaya de rendre calme.

— Que se passe-t-il donc ? demanda-t-il.

— En arrivant ce matin, j'ai trouvé Albine prête à partir. Elle me quittait, elle m'abandonnait pour fuir avec un autre. Comprenez-vous ? Si j'étais venu un instant plus tard, je ne la retrouvai pas. C'est affreux, n'est-ce pas ? poursuivit-il, c'est à en devenir fou !

— Mais vous exagérez sans doute là des soupçons, murmura Pierre.

— C'est elle qui m'a tout dit.

Et d'un ton de douleur navrant, où il y avait tout à la fois de la pitié et de la tendresse :

— Pauvre malheureuse ! Je la connais mieux

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

qu'elle ne se connaît elle-même... Est-ce que je ne sais pas bien qu'elle n'est pas faite pour le mal ? Si elle était partie, elle serait morte de honte et de chagrin.

— Eh bien ! dit Pierre, maintenant que vous voilà, tout danger est écarté.

— Ah ! mon Dieu ! qu'on est lâche quand on aime, reprit Honorat en accueillant presque ces paroles comme un espoir. Ce que vous me dites là, je me le suis déjà dit. Croyez-vous que je tâche de me persuader qu'elle a eu un moment de folie, mais que, moi de retour... pour son père... elle va revenir à elle ? Partir ! comme si la distance brisait notre mariage ! Mais lui ! vous comprenez, il faut que je le tue, et c'est pour cela que je suis venu vous trouver. Vous rappelez-vous ce jour où vous m'avez presque averti... Ah ! si je vous avais écouté alors !... Voyons ! dites, vous saviez quelque chose.

— Non, non, répondit vivement Pierre ; ce conseil que je vous ai donné était une simple réflexion. Je vous mettais en garde contre une illusion à laquelle on se méprend parfois. Mais je ne savais rien... rien, ajouta-t-il d'une voix basse et éteinte.

— Cherchez, cherchons ensemble, je vous en supplie, reprit le marin avec véhémence. Il n'est un garçon de Saintes que je n'ai soupçonné. Allons ! traitez-moi en homme. Je vous jure d'être calme, d'attendre une conviction avant d'agir ; mais, pour Dieu ! renseignez-moi, ne fût-ce que pour empêcher un malheur...

— Encore une fois, je ne sais rien, répéta

Pierre, à bout de forces.

— Eh bien ! je saurai, moi ! s'écria Honorat en donnant à la table un coup de poing formidable. Et celui-là me paiera cher tout ce que je souffre.

Honorat parti, Pierre resta atterré. Il s'était tu, il avait eu la force de se contenir. Ce mari qui venait se confier à lui, se plaindre à lui, pleurer devant lui, en le suppliant de l'aider à le venger, n'était-ce pas là une épouvantable épreuve ?

Irrité, humilié à la fois dans sa conscience, son orgueil, sa dignité, il se demandait qu'elle serait l'issue de cette horrible feinte. Pour Albine, cependant, il voulut étouffer ses scrupules. Avant tout, il se devait à cette pauvre femme qui s'était perdue pour lui. Il tremblait de la savoir exposée aux violences d'Honorat.

Que pouvait-il advenir d'un élan de fureur ? Que s'était-il passé déjà pour qu'elle eût tout compromis par ses aveux ? Et par quel moyen la secourir, la sauver ? Toute démarche n'était-elle pas un danger ?

Un mot d'elle, apporté par Planette, le suppliait de ne rien trahir.

XVI

Il est de ces situations implacables dans lesquelles, une fois engagé, il faut avancer quand même. En dépit de ses révoltes, de ses défaillances de ses tortures, Pierre ne pouvait se soustraire aux visites fréquentes, aux confidences d'Honorat. Dans le désastre qui l'accablait, le mari avait doublement besoin d'un ami. Presque chaque jour, il arrivait de la Bastide, sombre, farouche, l'œil plein de

fièvre. Il peignait son atroce martyre. Albine vivait dans sa chambre, le fuyant. Une sorte d'égarement, de folie, le saisissait à ces rappels de la scène affreuse qui s'était passée au matin de son retour, et il se complaisait à les évoquer, se repaissant de ses tortures.

Il éclatait en reproches, en imprécations contre elle, contre la destinée, contre Dieu. Ces violences épouvantaient Pierre. L'amour ardent et tenace qu'il sentait sourdre sous cette fureur lui semblait encore aggraver le danger. Dans un de ses moments de rage désespérée. Dans un de ces emportements d'une nature passionnée et brutale, une catastrophe était à craindre. Albine était à la merci d'une minute de délire. Il ne songeait qu'à la préserver. Malgré ses horribles contraintes, il trouvait des mots pour arrêter ces transports fougues. Parfois la crise s'achevait dans un sanglot déchirant. Ce colosse, ce brave, cet intrépide marin, que nul danger n'eût fait reculer, pleurait, vaincu par la plus horrible des douleurs, et faible, doux, presque tendre il s'abandonnait à d'autres souvenirs racontant ces choses du passé, ces premiers jours de leur union, ces jolies lettres qu'elle lui écrivait quand il était en mer. Il disait ces grâces de cœur qu'on eût si difficilement soupçonnées sous l'attitude froide et humaine de sa femme, vantant ce caractère si loyal, cette âme si haute.

— Elle ne mentait pas alors, s'écriait-il, elle m'aimait. Elle était heureuse, elle ne souffrait pas... car elle souffre maintenant.

Jacques VINCENT

(A suivre.)

Ecole centrale des arts et manufactures. — Demande de bourse par M. Vincens. — Avis.

Fête nationale. — Demande d'autorisation de traiter par voie d'économie pour les dépenses à faire.

Liste du Jury pour 1904. — Nomination de 4 Conseillers.

Lettre du Ministre de la guerre au sujet de l'avenue de la place Thiers à la gare. — Communication.

Octroi de Cahors. — Lettre de M. le Directeur des Contributions indirectes.

Approbation des baux verbaux. Pétition Conte et des bouchers.

Rue Sainte-Claire. — Réponse du Conseil général.

Médaille d'honneur en faveur des employés d'octroi. — Réponse du Ministre.

Salaires des cantonniers des chemins vicinaux ordinaires. — Proposition de l'agent-voyer cantonal.

Affaire Ferré-Cubaynes.

Rapport sur les écoles de hameau et de Saint-Georges et de garçons aux Petits Carmes.

Rapports des Commissions.

Affaires et communications diverses.

**Examens du brevet supérieur**

(ASPIRANTES)

Les aspirantes au brevet supérieur inscrites à l'Inspection Académique du Lot, sont priées de se trouver au Collège de jeunes filles de Cahors le lundi 6 juillet courant, à 7 h. 1/2 du matin.

**Lycée Gambetta**

M. Darbon, professeur de philosophie au lycée Gambetta, prononcera le discours d'usage à la distribution des prix du lycée.

Il traitera le sujet suivant :

*L'éducation morale au lycée.*

**Finances**

Par arrêté de M. le Ministre des Finances M. Lagorce (Jean), ancien adjudant au 20<sup>e</sup> régiment d'artillerie, est nommé percepteur de Bédouer, en remplacement de M. Demary, appelé à la perception de Marancourt (Meuse).

**Les Prévoyants de l'Avenir**

Voici la situation, au 30 juin 1903, de la Société civile de retraites « Les Prévoyants de l'Avenir » :

Capital .....	42.565.102 fr.
Sociétaires existants.....	325.196
Sections .....	1.580
Somme payée aux rentiers	512.840 fr.

**Musique du 2<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 2 ET 5 JUILLET 1903

Marche des petites cousines	Christel.
Regmont (ouv.)	Beethoven.
Samson et Dalila (fant.)	St-Saëns.
Rose Mousse (valse)	Bosc.
Les Mousquetaires au couvent (fant)	Varney.

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

**Arrondissement de Cahors**

LAUZÈS. — *Accident.* — Hier, madame veuve Langlès, habitant au lieu dit la Borie-Basse, commune de Lauzès, étant montée sur un cerisier pour cueillir des cerises, est tombée d'une hauteur de 2 m. 50 environ. Le docteur appelé, a constaté qu'elle avait trois côtes enfoncées et des contusions sur certaines parties du corps.

Au moment où nous écrivons, l'état de la veuve Langlès, s'est amélioré.

**Arrondissement de Figeac**

FIGEAC. — *Probité.* — M. Auguste Lacaze, boucher, rue du Pin, a trouvé hier, route de la Capelette, un porte-monnaie contenant une assez forte somme d'argent.

Il s'est empressé d'en faire la déclaration au bureau de police, où la personne qui l'a perdu peut le réclamer.

*Accident.* — M. Firmin R., voiturier à Figeac, a été mardi soir victime d'un accident d'une certaine gravité. En descendant la côte de Planioles, le cheval fit un faux pas et le conducteur fut violemment projeté sur la chaussée de la route. Dans sa chute, il s'est fait à la tête des blessures sérieuses. Il a été transporté à son domicile et ce n'est que dans la nuit qu'il a repris connaissance.

*Tribunal.* — Mardi, dans son audience des flagrants délits, le tribunal a confirmé les mandats de dépôt, contre le nommé Antoine Lachaud, 60 ans, scieur de long, de Bugeat (Corrèze), ayant subi plusieurs condamnations, poursuivi pour vagabondage et mendicité, et contre les nommés Rose Loustalot, 15 ans, et Marie Aulié, 19 ans, sans domicile fixe, vannières ambulantes. Ces deux femmes s'étaient introduites dans l'église de Leyme, et avaient fouillé les troncs à l'aide de bâtons enduits de glue.

*Abattoir.* — Nombre de bestiaux abattus à l'abattoir de Figeac, pendant le mois de juin 1903 : Bœufs, 10 têtes ; veaux, 126 ; moutons, 139 ; porcs, 3. Total 278 têtes.

ST CÈRE. — *Accidents.* — Dimanche soir, le valet de chambre du baron de Bois-sieu s'est brûlé sérieusement en manipulant une lampe à alcool.

— Lundi soir, vers quatre heures, un ouvrier d'une équipe du télégraphe en service dans la région passait à une allure rapide sur le boulevard Gambetta, lorsque arrivé au tournant de la maison Vayrac, sa bicyclette prit en écharpe Mme veuve Lacroix qui venait en sens inverse, lui faisant d'assez sérieuses contusions à une jambe.

LACAPPELLE-MARIVAL. — *Etranglé par un os de lapin.* — Lundi matin, 29 juin, le nommé Quercy, âgé d'environ 60 ans, domestique chez M. Bedou, cultivateur, était allé, à l'occasion de la foire de la St-Jean, déjeuner à l'auberge avec quelques camarades.

En mangeant du lapin, il sentit un os s'arrêter au gosier ; il fit de grands efforts pour le faire remonter, mais l'os s'obstina à rester dans la gorge. Malgré cela, il continua les jours suivants, à vaquer à ses occupations.

Cependant, l'embarras de la gorge augmentant, il se rendit chez le docteur Cadiergue, qui se déclara impuissant à le soulager. Le malheureux Quercy pria alors son maître de l'accompagner à Figeac, afin de consulter d'autres médecins.

Mercredi matin, au moment où ils se préparaient à partir, il eut une suffocation et tomba raide mort.

TOIRAC. — *Fratrie.* — Notre fête locale de la Saint-Pierre est fixée cette année aux dimanche et lundi 5 et 6 juillet. Il y aura, à cette occasion, de nombreuses attractions et le meilleur accueil sera réservé aux étrangers.

PLANIOLES. — *Fête Patronale.* — Dimanche 5 juillet aura lieu dans notre commune la fête patronale annuelle. Dans la matinée, réveil en fanfare, aubades aux particuliers et distribution de bouquets. Dans l'après-midi, bals champêtres et publics, le tout agrémenté d'une musique de choix.

**Arrondissement de Gourdon**

GOURDON. — *Foire.* — Notre foire de la Saint-Jean, qui a été tenue mardi dernier, a été très importante. Les divers marchés étaient bien approvisionnés et les transactions ont été très nombreuses. Voici les cours pratiqués :

Il s'est traité quelques affaires sur les bœufs d'attelage, dans les prix de 400 à 730 francs la paire.

Les bœufs gras étaient recherchés, ils se sont vendus de 30 à 35 francs le quintal, poids vif.

Les moutons gras se sont vendus de 70 à 75 c. le kilo.

Les brebis ou moutons pour l'élevage ont valu de 17 à 35 fr. la pièce, selon qualité.

Voici la mercuriale de la halle aux grains : 200 hectolitres de blé vendus à raison de 19 fr. l'hectolitre ; 100 de seigle, vendus au prix moyen de 13 fr. 50 l'hectolitre ; 50 de maïs, vendus au prix de 15 fr. l'hectolitre ; 30 d'avoine, au prix de 8 fr. 25 l'hectolitre.

La volaille s'est vendue à raison de 60 à 70 cent. la livre et les œufs ont valu de 55 à 60 cent. la douzaine.

LABASTIDE-MURAT. — *Banquet démocratique.* — Les républicains de Labastide-Murat et des communes voisines sont priés de se rendre, dimanche prochain 5

juillet, à 3 heures du soir, au café Daray à l'effet de nommer une délégation pour l'organisation du banquet démocratique du 14 juillet. L. M.

SOULLAC. — *Conseil supérieur de la Mutualité.* — Les deux Sociétés de secours mutuels de notre ville ont délégué au Conseil supérieur de la mutualité MM. Delsol et Entraygues, pour la Société Saint-Martin ; MM. Pélaprat et Calvet pour la Société des anciens militaires.

*Recette buraliste.* — M. Edouard Bergerol jeune, ancien sous-officier, est nommé au poste de receveur buraliste de Souillac.

Toutes nos félicitations.

*Théâtre.* — La troupe Lecomte, qui devait débiter dans notre ville le 27 juin, donnera sa première représentation samedi 4 juillet, avec le *Contrôleur des Wagons-Lits*, la désopilante comédie de M. Albin Valabrègue.

**BULLETIN FINANCIER**

Le marché est fort calme comme cela se présente souvent le lendemain de la liquidation et par conséquent nous n'avons que peu de changement à constater d'une bourse à l'autre.

Le 30/0 clôture à 96,82 ; l'amortissable à 97,25 ex-coupon.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 687 ; le Comptoir National d'Escompte à 596 ; le Crédit Lyonnais à 1.106 ; la Société Générale à 624 ;

Le Suez cote 3.912.

L'Extérieure finit à 90,02 ; l'Italien à 104,35 ; le Portugais à 32,05.

Le Turc D est ferme à 32,50 ; la Banque Ottomane à 609.

Les porteurs de Fonds Ottomans (séries B. C. D. et Lots Turc), réunis en Assemblée Générale, sur la convocation de l'Association nationale des porteurs français de valeurs étrangères, le 29 juin 1903, désignent un comité composé de MM. Achille Adam, président du Syndicat des Banques de province ; Eugène Guérin, sénateur, Guet, banquier, Ernest Lehideux, banquier, de Meaux ancien inspecteur des Finances, de Meuron, banquier, J. Peytel, président du Crédit Algérien.

Ce comité aura pour mission de procéder à l'examen du projet d'unification et de soumettre les conclusions de son rapport à une seconde assemblée de porteurs qui sera convoquée dans le plus bref délai possible.

Les obligations 50/0 des chemins de fer Victoria Minas sont fermes à 381 fr.75.

**Bibliographie**

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 6,50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 2 juillet.

Mon aventure de Ningouta, B. de Zenzinoff. — A la poursuite d'une girafe. Mathias Douline. — Le « Globe Trotter » à travers le monde : A quoi peut servir la géologie ; Le plus long chemin de fer du globe ; autour du monde en 40 secondes ; La nouvelle coiffure de l'armée anglaise, G. T. — Gaëtan Faradel, champion du tour du monde, roman inédit (suite), Illustrations de Holeywinski, Paul de Sémant. — Un grand mariage arabe, A. Rofle de Sussez. — Deux ans dans les forêts du Mayumbé (Congo), Maurice Seytz. — Les derniers petits Peaux-Rouge, Pierre Burel. — Lord Créus, roman inédit (suite), illustrations de Louis Tinayre, G. de Beouragard et H. de Gorse. — Sur les grands chemins du globe (Les dernières découvertes), G. D. — Le voyage de nos lecteurs : comment la femme belge s'habille le dimanche, E. Marth de Knuyt. — Enquêtes mutuelles : Une chinoise et son enfant, Le cerf-volant-moteur, Blanc Jostin. — Les races humaines par la plume et par l'objectif, Vogouls, Ostiaks et Samoièdes, B. de Zenzinoff. — Curiosités naturelles : Une poule sans plumes, XXX. — Canserie photographique, Fernand Chpistel. — Petite correspondance. G. T. — Nos Concours : Concours n° 78 (Les villes unies) **Sol-xante prix**, résultats du concours n° 73 (La onzième silhouette), M. Sphinx. — Histoire de « Pots Rouges » (page humoristique), Henri Stelmer.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 2 Juillet 1903.

V<sup>ste</sup> Nacla : Chronique. — Carolus Brio : Les bottes. — Paul Lacour : Un roman du premier Consul (fin). — Jules Mary : La faute du docteur Madelot (suite). — La Barrouse Rtaffé : La rivale. — Adolphe Brisson : Florise Bonheur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Xavier de Montépin : La Demoiselle de Compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

**Une révolution dans l'édition musicale**

C'est celle que vient d'accomplir l'*Album musical* qui est aujourd'hui entre les mains de tous les musiciens.

Offrir pour cinquante centimes vingt-quatre pages de musique, imprimées non pas comme dans les publications ordinaires dites « à bon marché », mais à l'instar des plus luxueuses éditions françaises et étrangères, tel est le but que se sont proposés les éditeurs de l'*Album musical*.

Le succès extraordinaire obtenu avec le premier fascicule est une juste récompense accordée par le public connaisseur à la tentative hardie des éditeurs de l'*Album musical*.

**Tribunal de commerce de Cahors**

Les créanciers du S<sup>r</sup> BACLE, boulanger à Cahors, rue Pélegri, sont invités à produire leurs pièces et bordereaux et à se rendre le 13 Juillet 1903, jour de lundi, à 3 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour faire vérifier leurs créances sur ledit BACLE, et en affirmer la sincérité.

Le Greffier, A. POULVEREL.

**Monsieur BOURGET**

**MÉCANICIEN-DENTISTE**  
Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même  
9, rue du Lycée.

**A. WILCKEN**

**CHIRURGIEN-DENTISTE**  
**DIPLOMÉ**  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h  
69, BOULEVARD GAMBETTA

**PRÉCEPTORAT**

**UN JEUNE ALLEMAND**  
ET  
**UN JEUNE ANGLAIS**  
actuellement professeurs adjoints dans un lycée, demandent un préceptorat pendant les vacances.  
Références de premier ordre.  
S'adresser au bureau du journal.

**Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER**

75, BOULEVARD GAMBETTA  
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
1 Mer.	+ 26.5	+ 15	769	Beau
2 Jeudi	+ 28	+ 17	767.5	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 138 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.

D<sup>r</sup> HERBEAU.

LIQUEUR HYGIÉNIQUE ET DE DESSERT

LA

**QUERCYNOISE**

Jaune et Verte

L'UNIQUE HÉRITIÈRE DES QUALITÉS

DE LA

GRANDE LIQUEUR DU COUVENT

En présence de la situation faite à son Aînée, la QUERCYNOISE offre les mêmes qualités aux fervents de la Reine des Liqueurs.

Sa composition inimitable, homogène et rigoureusement titrée, lui ont déjà assuré une place incontestée auprès des Amateurs de produits fins et supérieurs.

La QUERCYNOISE Jaune est tonique et digestive ; elle est sans rivale contre les faiblesses de l'estomac.

La QUERCYNOISE Verte, plus concentrée, possède une efficacité plus grande sur les digestions difficiles ; mais son goût ne le cède en rien à celui de sa blonde sœur.

— Un petit verre de l'une ou de l'autre après chaque repas est d'une hygiène saine et rationnelle.

Docteur Cartier.

**A. BACH, seul fabricant à CAHORS**

MADemoiselle  
**MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XVIII

La miniature

Clive Court fut abandonné, madame Harmand obtint une pension assez forte, et l'enfant, qui était lady Cecil, resta avec elle. Lord Ruysland était absent depuis deux ans quand il fut rappelé par madame Harmand. Elle était d'une origine française, et elle avait pris brusquement fantaisie de visiter les parents qu'elle avait à Paris, et elle pria milord de venir reprendre sa petite fille, afin qu'elle put s'en aller. Il revint en Angleterre, reçut lady Cecil des mains de sa nourrice, et la plaça chez des parents qu'il avait dans une partie reculée de l'Angleterre ; puis il reprit sa vie errante.

Madame Harmand quitta l'Angleterre avec sa fille, et je crois que le comte n'a plus ja-

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

mais entendu parler d'elle, depuis cette époque, jusqu'à tout-à-l'heure, quand le portrait de son beau-frère lui est tombé entre les mains.

Mais, mademoiselle Herncastle, lady Cecil a quitté le piano ; après cette longue conversation, ne me ferez-vous pas le plaisir d'exercer un peu votre incomparable talent ?

Mlle Herncastle se leva sur-le-champ et vint s'asseoir au piano, suivie de sir Arthur. Pendant près d'une heure, elle joua avec ardeur et d'une manière brillante. Le baronnet s'était assis auprès d'elle ; sa figure était dans l'ombre et il écoutait avec délices ces charmants accords. Puis la gouvernante se leva, et pour la première fois depuis qu'elle connaissait sir Arthur, elle lui tendit la main et lui souhaita le bonsoir.

— Vous m'avez rendu un grand service, ce soir sir Arthur, dit-elle, plus grand que vous ne sauriez l'imaginer. Permettez-moi de vous en remercier, et... bonsoir.

Il la regarda, tout surpris.

— Un grand service, répéta-t-il, sans lâcher la main ferme et froide de la gouvernante ; je ne comprends pas, mademoiselle Herncastle !

Elle sourit, d'un sourire étrange et radieux, en regardant le baronnet mais ses yeux s'étaient fixés sur la figure du comte de Ruysland et celle de lady Cecil, qui se trouvaient de l'autre côté de la pièce. Longtemps après, sir Arthur put savoir la signification de ce sourire étrange et triomphant.

— Vous comprendrez un jour, sir Arthur,

et plutôt que vous ne pensez. Allons, bonsoir.

Elle partit sur ces mots. Le baronnet suivit des yeux cette femme à l'air dominateur, comme elle traversait le salon et s'éloignait. D'autres yeux avaient été témoins de leurs adieux, le comte de Ruysland serra les lèvres et les joues délicates de lady Cecil devinrent pourpres.

— Il y aura une fin à tout cela, pensait mylord d'un air grave. Vous êtes allé jusqu'au bout de votre lien, sir Arthur Tregenna ; il est grand temps de vous rapprocher du piquet.

Mlle Herncastle monta à sa chambre, mais elle ne se coucha pas. Elle s'assit à côté de la fenêtre ouverte : ses yeux étincelaient et une légère rougeur colorait sa figure de marbre.

— Enfin !... enfin ! murmura-t-elle.

Elle était souriante, d'un sourire quelque peu sinistre. Ses yeux étaient fixés sur le spectacle qu'offrait la nuit, mais elle ne voyait rien. Elle resta ainsi pendant plus d'une heure. Elle aurait pu entendre les sons qui retentissent au-dessous d'elle... la musique, le bourdonnement sourd des voix qui l'accompagnaient. Elle aurait pu entendre tous ces bruits, mais elle n'y prêtait pas l'oreille. Elle était tout en elle-même ; on n'aurait pas reconnu cette figure étincelante et rayonnante.

— Enfin ! enfin !... répétait-elle doucement, mon heure est venue !

Elle se leva au bout d'un certain temps. Malgré qu'elle fût absorbée dans ses pensées, elle commençait à sentir le frais du soir.

Elle se leva, ferma les persiennes et les rideaux, alluma la lampe et jeta avec mépris la miniature dans une malle ouverte.

— Il peut rester là, maintenant, dit-elle, sa besogne est faite. Je n'en ai plus besoin. J'ai attendu six ans... c'est long ; mais Troie elle-même a fini par tomber. J'ai appris tout ce que je voulais savoir. Je vois maintenant, jusqu'à son terme le chemin que j'ai à suivre.

TROISIÈME PARTIE

LE BEAU SPAHIS

I

La Cicatrice à la Tempe

Je vous dis, madame, que vous n'irez pas !

— Et je vous dis, moi, monsieur, que j'irai !

— Lady Dangerfield, je vous le répète, vous n'irez pas en pareil costume chez cette femme... sa réputation est équivoque et...

— Sir Richard Dangerfield, je vous le répète, aussi sûr qu'il fait jour en ce moment, j'irai au bal masqué de Mme Eversleigh, en costume de page.

Sur ces mots, le mari et la femme se turent pour reprendre haleine et se jetèrent de ces regards singuliers, comme il arrive à beaucoup de maris et de femmes, s'aimant, du reste, de le faire.

Ceci se passait trois jours après l'accident de sir Richard ; deux jours avaient suffi pour le petit baronnet fût suffisamment guéri pour venir animer le salon par sa présence.

(A suivre)

**IMPORTANTE** Cie étrangère  
d'assurances  
« VIE » opérant en France  
depuis quinze ans, demande  
**AGENTS GÉNÉRAUX** à Cahors,  
Figeac, Gourdon. Fortes commis-  
sions. S'adresser à **M. Duplessis de Pouzilhac**, inspecteur  
général à Narbonne.

**CHEMINS DE FER D'ORLÉANS**

Fête Nationale du 14 Juillet 1903

Extension de la durée de validité des billets aller et retour

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1903, les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2, et G. V. n° 102, du Mardi 7 au Dimanche 19 juillet inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Lundi 20 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 20 juillet.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

**Transport des denrées en wagons réfrigérants**

La question du transport des denrées en wagons réfrigérants est actuellement à l'ordre du jour du monde agricole ; ce mode de transport apparaît comme le plus sûr moyen d'assurer au trafic des fruits et des primeurs, du poisson, des viandes, des volailles, des laitages, etc., pendant la saison chaude, la sécurité nécessaire au développement de ce trafic, surtout pour l'exportation.

La Compagnie d'Orléans qui dessert des régions agricoles particulièrement fécondes en denrées de toutes natures, en même temps que les ports de pêche importants du Sud de la Bretagne, devait tout spécialement s'intéresser à cette question. Après des études approfondies, elle a pris le parti de seconder ou de susciter des organisations particulières susceptibles de mettre de pareils wagons à la disposition du public et dont la souplesse permettrait de mieux adopter les systèmes employés aux besoins éminemment variés de ces transports spéciaux.

Sous ses auspices et au moyen de ses wagons loués à des conditions très libérales, une première Société est en voie de s'organiser pour installer sur le réseau des services réguliers de wagons réfrigérants. Les expéditeurs, agriculteurs et négociants, auront donc bientôt, dans des conditions toutes particulières de compétence et de soin, un moyen nouveau et efficace de développer et régulariser leur trafic et d'étendre leur rayon d'action ; ils pourront ainsi atteindre

et conquérir les débouchés nouveaux placés actuellement hors de leur portée à cause de la durée des transports, malgré toute l'accélération que ceux-ci peuvent recevoir.

D'ailleurs, pour bien montrer l'intérêt qu'elle porte à ce mode spécial de transports, pour encourager et aider ses débutants, la Compagnie d'Orléans d'accord avec celle du Nord, vient d'introduire dans un nouveau tarif très réduit, applicable aux transports des fruits et des légumes destinés à l'exportation, une clause spéciale édictant jusqu'au 1<sup>er</sup> Octobre 1905, c'est-à-dire pendant les trois futures campagnes, une réduction ou prime de 5 % sur les prix du tarif pour ces denrées transportées en wagons réfrigérants.

Il faut espérer que cette prime destinée à appeler l'attention du commerce sur ce mode de transports et à en provoquer l'emploi, aura la plus heureuse influence pour sa vulgarisation.

**Billets d'aller et retour collectifs de famille**

En vue de donner de nouvelles facilités pour les déplacements des personnes qui voyagent en famille, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet de délivrer pendant toute l'année aux familles composées d'au moins trois personnes des billets collectifs de toute gare à toute gare distante d'au moins 125 kilomètres.

Les membres de la famille admis au bénéfice de ces billets sont : les père, mère, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, et les serviteurs de la famille.

Les délais de validité sont les mêmes que ceux des billets d'aller et retour ordinaires.

Les prix s'obtiennent ainsi : pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour chaque personne en sus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et retour. Chaque une de ces personnes supplémentaires bénéficie ainsi, par rapport au prix déjà réduit des billets d'aller et retour actuels, d'une nouvelle réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 30 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.

Ces facilités applicables aux déplacements de courte durée, sont indépendantes de celles qui existent actuellement pour les vacances, les bains de mer et les stations thermales ; ces dernières sont elles-mêmes améliorées de la manière suivante :

Les prix sont ramenés aux taux des nouveaux billets ci-dessus, ce qui représente pour les trois premières personnes une réduction supplémentaire de 8,3 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 3,3 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.

La durée de validité (33 jours ou 30 jours) est étendue à 2 mois sans supplément et à 3 mois avec supplément de 20 0/0.

Ces nouvelles facilités données aux voyages de familles seront certainement très appréciées.

**Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE**

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'Excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de **Savenay**, 100 fr. en 1<sup>re</sup> classe, et 75 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

2<sup>o</sup> Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de **Savenay**, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1<sup>re</sup> classe, et de 0 fr. 09072 en 2<sup>e</sup> classe.

**Billets.** — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

1<sup>er</sup>, à un voyage aller, avec intérêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du **Croisic** et de **Guérande Châteaulin** et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;  
2<sup>e</sup> à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;  
3<sup>e</sup>, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

**Validité.** — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,0x0,03 sur éprouve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

**VOYAGES D'EXCURSIONS**

AUX

**Plages de la Bretagne**

Tarif G. V. n° 5 (Orléans)

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray-Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 50 jours

Prix des billets aller et retour : 1<sup>re</sup> Classe, 45 fr. — 2<sup>e</sup> Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée

d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

*Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans*

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour individuels en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie délivrera, à partir du 1<sup>er</sup> août au départ de toutes les stations du réseau situées à 125 kilomètres au moins des stations balnéaires dénommées ci-dessus, des billets collectifs aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut excéder le prix des billets individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.

Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 100/0 par chaque période.

**BAINS DE MER EN BRETAGNE**

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais, Belle-Ile-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.